

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires s'opposent à la création de CDI de mission, qui n'ont de CDI que le nom. Loin de lutter contre la précarisation du métier de chercheur, ces nouveaux contrats ne font qu'accompagner cette précarité. Créé pour empêcher la multiplication des CDD, ce nouveau contrat ne répond pas aux attentes des travailleuses et travailleurs de la recherche, qui demandent la fin des contrats précaires.

Les cosignataires rappellent leur attachement à la stabilité de l'emploi et au statut de fonctionnaire, offrant une protection aux chercheurs, de la visibilité sur leur avenir, condition *sine qua non* pour mener une recherche publique de qualité.